



Les Cahiers d'Outre-Mer

Revue de géographie de Bordeaux

273 | Janvier-Juin

Coexistence des mondes ruraux et des agricultures

Remarques sur l'article de Bertin Kadet : « L'ouest forestier ivoirien : enjeux et problèmes d'une zone grise », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 2015, n° 271, p. 437-458

Alfred Schwartz



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/com/7789>

DOI : 10.4000/com.7789

ISSN : 1961-8603

Éditeur

Presses universitaires de Bordeaux

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2016

Pagination : 349-358

ISBN : 979-10-300-0065-8

ISSN : 0373-5834

Référence électronique

Alfred Schwartz, « Remarques sur l'article de Bertin Kadet : « L'ouest forestier ivoirien : enjeux et problèmes d'une zone grise », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 2015, n° 271, p. 437-458 », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 273 | Janvier-Juin, mis en ligne le 01 janvier 2016, consulté le 07 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/com/7789> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/com.7789>

Remarques sur l'article de Bertin Kadet : « L'ouest forestier ivoirien : enjeux et problèmes d'une zone grise », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 2015, n° 271, p. 437-458

Je me permets de réagir à l'article de Bertin Kadet à un double titre : 1) j'ai moi-même consacré de nombreuses années de ma vie de chercheur à l'Ouest et au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire ; dans l'Ouest, j'ai conduit, de 1964 à 1968, des travaux sur l'ethnie wè, dont le territoire constitue la moitié environ de l'actuel District des Montagnes, l'entité administrative présentée dans l'article des COM comme l'espace géographique de référence de l'étude consacrée à l'« ouest forestier ivoirien » ; dans le Sud-Ouest, j'ai suivi, de 1970 à 1976, la mise en œuvre de l'« opération San Pedro » (construction d'un port en eau profonde, aménagement de l'arrière-pays) et m'y suis tout particulièrement intéressé à la question du peuplement de l'interfluve Sassandra-Cavally – le prolongement vers le sud du District des Montagnes –, une région dont les populations autochtones (Krou, Wané, Bakwé, Oubi) n'occupaient jusque-là leur espace qu'à raison d'un habitant/km² et qui offrait par conséquent à l'immigration de populations allochtones de toutes origines (ivoiriennes comme étrangères) un terrain d'autant plus attrayant que l'on avait besoin d'elles pour la bonne exécution de l'opération de développement ; cette région ne fait pas officiellement partie de l'étude conduite par Bertin Kadet, mais de nombreuses références y sont toutefois faites ; après ces années vécues au plus près du terrain, j'eus la possibilité d'effectuer des missions de suivi régulières de ce qui se passait dans l'Ouest et le Sud-Ouest ivoiriens, et ce jusqu'en 1997, année où j'ai réalisé, avec une équipe de trois chercheurs ivoiriens (l'historien Jonas Ibo, l'anthropologue Mariatou Koné, le juriste Jean-Paul Koffi) et sous l'égide de la fondation Tropenbos (une ONG hollandaise créée en 1986, dont l'objectif est de lutter contre la dégradation des forêts tropicales pluvieuses), un état des lieux de l'environnement humain de l'« espace Taï », défini comme le territoire constitué par le Parc national de Taï (inscrit par l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité depuis 1982) et la « zone de protection » qui est censée la mettre à l'abri de toute agression extérieure,

ainsi que par la réserve de faune du Nzo qui prolonge le Parc au nord ; 2) j'ai fait partie, en 1999, du jury de la thèse de géographie que Bertin Kadet a soutenue à l'Université Paris-X-Nanterre sur le sujet *Dynamique spatiale et gestion municipale de Guiglo, dans l'Ouest ivoirien*, une thèse préparée sous la direction d'Alain Dubresson, dont le terrain – la ville de Guiglo et sa région – se situe au cœur du pays wè, et dont l'impétrant a été gratifié de la mention « très honorable », avec les félicitations du jury ; ce travail, réalisé parallèlement aux fonctions d'enseignant que son auteur exerçait alors au lycée de Guiglo, a donc été reconnu par l'ensemble des membres du jury comme de qualité... Ni l'Ouest ivoirien, ni le Sud-Ouest ivoirien, ni même Bertin Kadet ne me sont donc tout à fait inconnus ! Aucun de mes écrits sur l'espace géographique de référence n'a pour autant été cité dans l'article des COM.

Je suis entièrement d'accord avec Bertin Kadet pour reconnaître que l'« ouest forestier ivoirien » est aujourd'hui une « zone grise », c'est-à-dire une « zone de violence et de non-droit ». « Des bandes armées y occupent des forêts protégées de l'État, et règnent comme en territoire conquis, au mépris de la loi » (p. 437). Je suis également d'accord avec lui quand il dit que « la persistance de la violence qui sévit continuellement dans cette zone est certainement en rapport avec ses potentialités économiques, susceptibles d'en faire une véritable locomotive du développement national » (p. 437) – des potentialités économiques fondées, certes, sur d'importantes richesses minières (fer, nickel, cuivre, or...), à l'exploitation desquelles de grosses sociétés multinationales s'intéressent depuis l'an 2000, mais reposant essentiellement sur l'existence, dans une région peu peuplée, voire sous-peuplée, d'un patrimoine foncier faiblement exploité, propice à la pratique d'une agriculture diversifiée, et tout particulièrement de cultures de rente telles que le café et le cacao. Dès la décennie 1960, dans le sillage des routes et des pistes ouvertes par ailleurs dans la région par les exploitants forestiers – le bois en étant une autre richesse importante –, un mouvement d'immigration se déclenche en direction de cet espace forestier aux possibilités économiques prometteuses, au départ du centre de la Côte d'Ivoire (du pays baoulé en particulier) comme du nord du pays, mais aussi des pays soudano-sahéliens (Burkina Faso, Mali...) offrant à l'agriculture de moins bonnes conditions. Les premières années, cette immigration se passa plutôt bien (à l'exception toutefois d'un événement alarmant qui se produisit en 1970 et que j'évoquerai plus loin). Quand, au fil du temps, le rapport démographique se mit à être à l'avantage des autochtones, c'est-à-dire des immigrés, et que les autochtones commencèrent à avoir le sentiment d'être dépossédés de leurs terres, des conflits virent le jour, dont certains connurent des développements dramatiques. Bertin Kadet ne donne malheureusement pas de chiffres sur ce qu'a été, dans les circonscriptions

administratives du District des Montagnes, l'évolution démographique de ce rapport autochtones-allochtones de la fin des années 1960 aux années 2010. Dans l'interfluve Sassandra-Cavally, l'étude à laquelle j'ai participé en 1997 à l'initiative de la fondation Tropenbos, a, quant à elle, montré que, dans les sept sous-préfectures riveraines du Parc national de Taï, sur la seule période allant de 1971 à 1988, la population rurale totale est passée de 37 917 habitants (dont 79,9 % d'autochtones et 20,1 % d'allochtones) à 345 015 (dont pas plus de 15,2 % d'autochtones et 84,8 % d'allochtones, d'origine étrangère pour 53,6 % d'entre eux). Un rapport autochtones-allochtones qui s'est donc massivement inversé en faveur des allochtones en moins de 20 ans... La guerre civile qui affecte le Liberia à partir de 1989 va, par ailleurs, entraîner un exode vers la Côte d'Ivoire de quelque 400 000 réfugiés (selon les données du HCR, le Haut-commissariat aux réfugiés), répartis entre Tabou et Danané et qui ne sont pas tous installés sur des « sites d'accueil » du HCR...

C'est dire combien est spectaculaire le chamboulement que connaît l'espace rural dans l'Ouest et le Sud-Ouest ivoiriens entre 1970 et 2000, un chamboulement auquel vient s'ajouter la « crise militaro-politique », comme la qualifie Bertin Kadet, qui frappe le pays de 2002 à 2011. Une « crise » qui se traduit, à partir de septembre 2002, par l'envahissement de toute la partie nord du pays par des forces armées « rebelles » au pouvoir en place à Abidjan, issues de mouvements politiques d'obédiences diverses et constituées de miliciens principalement originaires du Nord, voire du Burkina Faso et du Mali, qui débouche sur une véritable partition de la Côte d'Ivoire entre Nord et Sud et l'occupation de l'Ouest forestier par des « bandes armées », qui auront avec les populations autochtones, notamment les populations wè, des affrontements violents – dont le plus sanglant, qui se produisit à Duékoué en mars 2011, fit quelque 800 morts... –, deux semaines avant la chute du régime du président Laurent Gbagbo en avril de la même année. « Des milliers d'autochtones wè issus de cette région sont contraints à l'exil, dans les pays limitrophes ou ailleurs, abandonnant leurs villages et leurs plantations désormais occupés par des Burkinabè et des Maliens » écrit Bertin Kadet, sans préciser toutefois où partent vraiment ces autochtones. C'est Marie Miran-Guyon, dans son ouvrage *Guerres mystiques en Côte d'Ivoire. Religion, patriotisme, violence (2002-2013)*, paru en 2015 aux Éditions Karthala, qui nous apprend que ces « résidents wè de l'Ouest [...] trouvèrent (en fait) refuge dans des camps de déplacés internes ou des camps de réfugiés au Liberia » (p. 267)..., en attendant des temps meilleurs ! On imagine l'imbroglio foncier dans lequel vivent et se débattent aujourd'hui les populations wè...

Comment a-t-on pu en arriver là ? Si Bertin Kadet reconnaît que « la course pour l'accès aux terres arables est certainement à l'origine des

crispations et des déflagrations dans l'environnement régional » (p. 448), on aurait apprécié qu'il nous en dise un peu plus sur les tenants et les aboutissants de la gouvernance ivoirienne qui, en un demi-siècle, ont conduit l'Ouest forestier ivoirien à cette situation catastrophique. Bref, qu'il nous en brosse l'historique, ce qui implique une approche géopolitique, voire politique tout court, de ce qui s'est passé, une approche sans laquelle on ne peut pas vraiment comprendre comment cette région est devenue une « zone grise », mais à laquelle Bertin Kadet n'a sans doute pas voulu se livrer pour ne pas raviver de vieilles querelles dans une Côte d'Ivoire engagée depuis la sortie de la crise de 2002-2011 dans un processus de réconciliation nationale. Cet historique commence avec ce qu'a été la politique de développement agricole du pays prônée par le président Houphouët-Boigny au lendemain de l'indépendance nationale, à travers en particulier le développement des deux principales cultures de rente héritées de l'époque coloniale, le café et le cacao. En ce qui concerne cette seconde culture, rappelons, pour mémoire, que c'est le Ghana qui, au début des années 1960, en était le premier producteur mondial, une place que le Président ivoirien convoitait avec d'autant plus de détermination qu'une rivalité ouverte l'opposait alors sur la scène africaine au président ghanéen Kwamé N'Krumah. Dans un Ouest forestier sous-peuplé, particulièrement propice à la culture du cacao, il fallait ouvrir largement les portes à l'immigration, fût-elle d'origine nationale ou étrangère, pour promouvoir cette culture. Et pour encourager cette immigration et esquiver en quelque sorte les problèmes fonciers qu'elle pourrait soulever, n'a-t-il pas placé celle-ci sous ce slogan lourd de signification : « La terre appartient à celui qui la cultive » ? Même si, dès le milieu de la décennie 1960, la Côte d'Ivoire dame le pion au Ghana en devenant le premier producteur mondial de cacao, les populations autochtones de l'Ouest forestier réalisent qu'elles sont en train de perdre tout contrôle sur le processus migratoire engagé et s'en inquiètent de plus en plus.

C'est dans ce contexte que se produit, non pas dans l'Ouest, mais dans le Centre-Ouest du pays, un événement qui rend bien compte du malaise qui commence à apparaître dès le début de la décennie 1970 entre populations autochtones, soucieuses de conserver un droit de propriété sur leurs terres, et immigrants, pas toujours très respectueux de ce droit. Le 27 octobre 1970, des hommes du groupement guébié de l'ethnie bété, en tenue de guerre traditionnelle, montent « à l'assaut » de la ville de Gagnoa, avec à leur tête un leader du nom de Gnagbé Opadjlé. Dans la nuit qui a précédé l'attaque, un tract a été diffusé, à Gagnoa mais aussi dans d'autres villes du pays, intitulé « Proclamation aux tribus d'Éburnie », dont l'un des articles éclaire sans ambiguïté les motivations de l'action entreprise : « La terre est propriété exclusive des tribus. Elles peuvent la céder à l'État pour des travaux d'utilité

publique. L'État ne peut en déposséder les tribus ». L'allusion à la mainmise des migrants baoulé, nombreux dans la région, sur la forêt bété est claire... Un drapeau blanc et noir est planté par les assaillants devant la sous-préfecture, un autre devant la gendarmerie, dont les occupants ouvrent le feu. Cinq Guébié sont tués. Un officier de police, délégué pour parlementer, est abattu. Une unité d'intervention de l'armée est dépêchée sur les lieux par hélicoptère. Dans leur fuite, d'autres insurgés sont tués, mais aussi, semble-t-il, des Baoulé, dans des campements isolés, par les Guébié pourchassés... Gnagbé Opadjlé est arrêté deux mois plus tard, dans le Sud-Ouest, où il s'était réfugié. Au procès, qui a lieu à Gagnoa fin 1974, on annonce qu'il est décédé au cours de sa détention. Près de 200 de ses partisans, défendus par l'ensemble des avocats ivoiriens commis d'office, sont jugés à huis clos et condamnés pour rébellion à des peines allant jusqu'à la mort... avant de bénéficier ultérieurement de la clémence du président de la République.

Cet événement, dont Bertin Kadet ne parle pas, fut sans doute décisif dans l'échec que va connaître à la même époque le projet de transfert dans l'arrière-pays de San Pedro de la moitié au moins des quelque 75 000 personnes amenées à être « déguerpies » de leurs terroirs par la réalisation, sur le fleuve Bandama, du barrage hydro-électrique de Kossou, dont le lac de retenue s'étendra sur 174 000 hectares. 3 400 seulement accepteront en fin de compte de partir dans le Sud-Ouest ! Pour les personnes dans l'obligation de quitter le périmètre d'inondation de Kossou, situé au cœur du pays baoulé, ce qui vient de se passer à Gagnoa ne les encourage pas spécialement à aller s'installer dans une région occupée par une population du même groupe culturel que les Bété, à savoir les Bakwé. Entre 1971 et 1973, ces 3 400 migrants de Kossou seront pourtant « les enfants gâtés » de l'ARSO, l'Autorité en charge de l'aménagement du Sud-Ouest. Pour mettre leur accueil à l'abri de tout conflit foncier avec les Bakwé, une forêt classée, la forêt de la Nonoua, est déclassée pour la circonstance. Des indemnités leur sont attribuées pour les plantations perdues au pays d'origine, des villages d'accueil (quatre au total) sont créés, dotés d'un dispensaire commun, de puits, de pistes d'accès et de desserte des terroirs, d'écoles, chaque famille devient attributaire d'une maison en dur et sur chaque terroir d'un « bloc » de cultures, une aide alimentaire est fournie par le PAM (le Programme alimentaire mondial) pendant 21 mois. Le premier des villages d'accueil n'est-il d'ailleurs pas baptisé « Boignygro », en hommage au président de la République ?... Les quelque 70 000 sinistrés demeurés au pays sont traités de façon similaire par l'AVB, l'Autorité en charge de l'aménagement de la vallée du Bandama, dans des villages aménagés sur la périphérie du lac artificiel... Bertin Kadet n'ignore, bien sûr, pas que la construction du barrage de Kossou a entraîné le déplacement de quelque 75 000 personnes. Ce qu'il écrit à propos de ce déplacement (p. 446-447)

et notamment du déplacement des personnes sinistrées vers le Sud-Ouest, laisse cependant pantois : « Alors qu'environ 3 600 anciens paysans [...] sont reconvertis en pêcheurs sur les eaux du lac ainsi généré, plus de 75 000 autres ont trouvé de nouvelles terres agricoles à l'ouest. Une partie des forêts acquises par les migrants l'ont été grâce à la bienveillance des populations d'accueil. Cependant, certaines acquisitions ont empiété sur les espaces protégés, illégalement défrichés à des fins agricoles ». Comment Bertin Kadet peut-il ignorer les nombreuses publications qui ont été consacrées à l'« opération Kossou », rapports techniques mais aussi publications scientifiques ? Parmi ces dernières, je n'en citerai que deux : la thèse de doctorat de Véronique Lassailly-Jacob, future professeur de géographie à l'Université de Poitiers et spécialiste des « populations déplacées », soutenue en 1976 et consacrée précisément à la réinstallation sur la périphérie du lac de retenue des quelque 70 000 Baoulé demeurés sur place, une thèse intitulée *Espace utile et transfert de population en amont du barrage de Kossou (Côte d'Ivoire)* et publiée par le CNRS en 1980 ; un article d'Anne-Marie Pillet-Schwartz, géographe au CNRS, intitulé « Terroir officiel et terroir parallèle : Boigny Kro, un village imaginé par l'aménageur (Côte d'Ivoire) », publié par l'ORSTOM en 1979 dans l'ouvrage collectif *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale* consacré à la réinstallation dans le premier des villages d'accueil dans l'arrière-pays de San Pedro des Baoulé de Kossou... Contrairement à ce que laisse entendre l'article des COM, aucune des personnes déguerpies de la zone d'inondation du barrage de Kossou n'est donc venue dans le Sud-Ouest dans le cadre d'une migration spontanée.

Après le décès de Félix Houphouët-Boigny, en 1993, c'est Henri Konan Bédié qui accède à la magistrature suprême ivoirienne, d'abord comme Président par intérim en tant que président de l'Assemblée nationale, puis, en 1995, comme président élu. N'oublions pas que Konan Bédié est le père de l'« ivoirité », un concept selon lequel une personne ne peut revendiquer la nationalité ivoirienne que si le père et la mère sont ivoiriens – ce qui lui permettra d'écarter de l'élection présidentielle de 1995 son rival Alassane Ouattara, présumé ne pas être de nationalité ivoirienne. L'accès à la terre ivoirienne par des migrants étrangers n'est lui-même plus traité avec la même ouverture que du temps de son prédécesseur. En 1998, une loi sur le foncier, dite « loi Bédié », instaure l'obligation d'être ivoirien pour devenir propriétaire terrien : un étranger ne peut dorénavant plus accéder à la propriété. Bref, dans la forêt ouest-ivoirienne, les migrants d'origine étrangère, quelle que soit l'ancienneté de leur installation, sont dorénavant traités avec beaucoup moins de bienveillance que les migrants d'origine nationale. Deux événements en témoignent. Le premier survient en 1997 sur la rive ouest du Parc national de Taï, dans la « zone périphérique de protection » de cet espace forestier, érigé

par la Côte d'Ivoire en « forêt classée » en 1972, puis inscrit par l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité en 1982. Dans cette partie occidentale de la « zone de protection », créée en 1977 seulement, vivent alors, depuis le début de la décennie 1970, quelque 500 autochtones d'origine burkinabè, sur des terres qui leur ont été concédées par les populations autochtones oubi. Sous prétexte qu'ils sont installés « dans la zone de protection » du Parc national, il faut donc les en déloger. Le 17 février 1997, un commando de 60 agents de la police forestière procède à la destruction systématique de 69 plantations – dont de nombreux hectares de cacaoyers – et des campements qui hébergent les populations autochtones. Dans leur fuite, celles-ci mettent le feu à trois campements occupés par des autochtones oubi, qu'ils suspectent de complicité avec les commanditaires de l'opération de destruction. On imagine le climat social qui s'est instauré dans la région... Le second événement se produit en novembre 1999, dans le village de Besséréké, dans la partie orientale de la sous-préfecture de Tabou. Un conflit foncier y oppose des autochtones krou à des immigrants lobi du Burkina Faso : les premiers veulent reprendre aux seconds une terre qu'ils leur avaient précédemment cédée. Le conflit dégénère en affrontement ouvert, causant mort d'homme dans chacun des deux camps. Les Krou se déclarent « en guerre » contre les Lobi, ce qui provoque la panique parmi les populations autochtones installées dans la région et déclenche un exode de quelque 15 000 Burkinabè, qui vont être reconduits à la frontière sous contrôle des forces de l'ordre ivoiriennes (j'ai consacré un article à ce tragique événement, publié dans la revue *Afrique contemporaine*, n° 193, 1^{er} trimestre 2000)... Aucune référence n'est faite par Bertin Kadet à l'un et l'autre de ces événements, qui n'ont pourtant pas été anodins...

Le président Konan Bédié est renversé peu après, le 24 décembre 1999 très exactement, par un coup d'État, qui porte au pouvoir un militaire, le général Robert Gueï. De nouvelles élections présidentielles sont préparées, dont le vainqueur sera cette fois-ci, le 22 octobre 2000, Laurent Gbagbo. Le pouvoir de ce nouveau président sera très vite mis à mal, nous l'avons vu, par des « forces rebelles », à l'origine d'une tentative de coup d'État perpétrée, le 19 septembre 2002, sous la forme d'une attaque militaire menée depuis le Nord du pays, mais aussi d'une insurrection déclenchée le même jour à Abidjan, qui fit plus de 300 morts dans la capitale et coûta la vie au général Robert Gueï, assassiné avec plusieurs de ses proches. Quels seront, au cours des quelque huit années que va durer la scission du pays en deux, dans l'Ouest forestier occupé durant cette période par les forces rebelles venues du Nord, les rapports entre autochtones et allochtones ? Le flux des migrants étrangers continue-t-il à être alimenté ? Que s'est-il passé dans la nuit du 31 mai 2005, dans les villages de Petit-Duékoué et Guitrozon, où plus de 120 habitants,

hommes, femmes et enfants de l'ethnie wè, ont été massacrés (voir François Mattei, dans l'ouvrage qu'il consacre à Laurent Gbagbo, *Pour la vérité et la justice*, Éditions du Moment, 2014 : 208), un événement dont Bertin Kadet ne parle pas ? Il est clair que la situation géopolitique de l'époque ne se prête guère à une quelconque investigation de terrain et l'on peut comprendre que l'on manque de données chiffrées pour illustrer ce qu'est réellement à la fin de la décennie 2000 l'état des lieux socio-démographique de cette « zone grise » que l'article des COM essaie de nous faire découvrir. Mais, même en l'absence de chiffres, une approche historique plus circonstanciée aurait pu aider le lecteur de l'article à mieux percevoir ce qui s'est réellement passé dans cette région si durement affectée au cours de cette période de crise « militaro-politique ».

L'occupation de l'Ouest forestier ivoirien s'achève fin mars 2011 lorsque les « forces rebelles » au régime de Laurent Gbagbo lancent leur grande offensive en direction d'Abidjan en soutien à Alassane Ouattara, dans le conflit qui oppose les deux hommes depuis les élections présidentielles d'octobre-novembre 2010 dont l'un et l'autre revendiquent la victoire. Un nouveau massacre, nous l'avons vu, est commis en pays wè, dans la ville de Duékoué, plus terrible encore que celui de 2005, qu'évoque bien cette fois-ci Bertin Kadet, mais sans en expliquer vraiment les fondements. Laurent Gbagbo est arrêté le 11 avril 2011, ce qui met définitivement fin à son mandat présidentiel. Alassane Ouattara lui succède officiellement le 6 mai 2011... Dans l'Ouest ivoirien, quel impact ce changement de régime va-t-il avoir sur la situation confuse qui y règne depuis 2002 ? L'adoption, en 2013, de lois sur la nationalité et le foncier rural, deux sujets brûlants dans cette région soumise à une forte immigration, ne va-t-elle pas braquer encore un peu plus les populations autochtones contre les populations allochtones d'origine étrangère, qui devraient, semble-t-il, dorénavant pouvoir accéder à la fois plus facilement à la nationalité ivoirienne et à la propriété terrienne ? Il est, certes, trop tôt, au moment où Bertin Kadet rédige son article, pour disposer d'éléments de bilan en ce qui concerne les retombées de ces nouveaux dispositifs juridiques. « Promouvoir une politique de retour des exilés sur leurs terres et accélérer le processus de réconciliation entre les différentes communautés » (p. 453) doit, certes, en être l'objectif premier. Pour permettre de mieux y parvenir, « renforcer la présence sécuritaire, en érigeant des unités militaires et policières de dimension plus importante, en leur donnant les moyens nécessaires » (p. 453), comme le suggère Bertin Kadet, ne me semble par contre pas la meilleure voie à suivre, le recours à la force étant rarement une bonne solution...

Si l'article de Bertin Kadet est fondé sur une problématique claire, plus que jamais d'actualité dans une Côte d'Ivoire qui a du mal à se remettre de la décennie de crise militaro-politique qui a si durement affecté non seulement l'Ouest forestier mais également l'ensemble du pays, la démarche suivie par son auteur pour permettre au lecteur de comprendre ce qu'en ont réellement été, au fil du temps, les divers enjeux dans l'espace géographique de référence me semble, par contre, manquer de pertinence. Comme cela a déjà été souligné, une approche plus chronologique, prenant systématiquement en compte les grandes données de l'évolution politique du pays depuis son accession à l'indépendance nationale, aurait été bienvenue. Beaucoup d'informations factuelles illustrent, certes, l'article. La liaison entre elles n'est cependant pas toujours évidente. On a parfois un peu l'impression que Bertin Kadet s'adresse à des lecteurs qui sont familiers de l'histoire de la Côte d'Ivoire et tout particulièrement de celle de l'Ouest du pays, auxquels il n'est donc pas nécessaire de rappeler des données censées être connues. D'où beaucoup de non-dits dans son appréhension du sujet, ce qui ne permet pas d'avoir toujours une vision claire de ce qui s'est passé. Par ailleurs, les travaux de recherche un peu anciens sur ce qu'a notamment été l'immigration dans l'Ouest et le Sud-Ouest ivoiriens ne semblent pas avoir beaucoup retenu son attention. Et, quand il fournit des informations carrément erronées sur le déplacement vers le Sud-Ouest des populations baoulé affectées par la mise en eau du barrage de Kossou, cela devient gênant... et porte un tantinet atteinte à la crédibilité de son approche.

Bertin Kadet, enseignant-chercheur à l'ENS d'Abidjan, continuera sans doute à s'intéresser au devenir de cette « zone grise » ouest-ivoirienne. Un bilan actualisé et concret de ce qu'est aujourd'hui le rapport entre les populations autochtones et les populations allochtones s'y impose plus que jamais. Gageons que, s'il est amené à faire ce bilan, il le fera avec la rigueur méthodologique qu'impose ce genre d'exercice et qu'il saura en rendre compte avec un maximum d'exactitude !

Paris, juin 2017

Alfred Schwartz

Sociologue, DR honoraire de l'IRD

